

Face aux réglementations Je maîtrise sereinement l'énergie !



Conformez-vous
aux réglementations



Réduisez vos
consommations d'énergie



Réduisez le montant de vos
factures d'électricité et gaz

Décret Tertiaire : la réglementation

Le Décret Tertiaire s'applique aux **bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m²** de surface de plancher appartenant à des entreprises privées ou publiques, ainsi qu'aux bâtiments des collectivités territoriales. Pour se conformer, il faut obligatoirement **chaque année déclarer les consommations d'énergie** de tous ses bâtiments sur la plateforme OPERAT de l'Ademe.

- Réduire les consommations
- 40% - 50% - 60%
2030 2040 2050
- OU atteindre un seuil de performance énergétique défini pour chaque typologie de bâtiment

Collecte des données
Calcul des Objectifs
Rapport Décret tertiaire
Déclaration des consommations
Attestation de déclaration

Réaliser ses objectifs de réduction

Rendre l'invisible, visible !

Pour atteindre ses objectifs, il faut savoir **qui consomme quoi, quand et comment**.

Un compteur Linky ne donne qu'une vision globale.

Résultat : une facture unique, mais **aucune visibilité sur la répartition réelle des consommations**.

La solution ?

La mise en place d'un plan de comptage pour cibler les économies possibles.

- **Un plan de comptage** est essentiel grâce à l'installation de sous-compteurs **par usage** (chauffage, éclairage, ventilation, informatique...) **ou par locataire**. Il permet d'identifier précisément les sources de consommation et de gaspillage.

Et ensuite ?

On suit, on pilote, on optimise

- Grâce au système de management de l'énergie **ZenRgie** qui centralise et analyse automatiquement les données pour **réduire ses consommations et sa facture**

Suivi de la performance énergétique
Détection des consommations anormales
Réduction des coûts
Rapide retour sur investissement

Terreneuve

Consommation totale

795 717 kWh

236 221 €

116 400 €

Concentrez-vous sur vos activités !

Avec ZenRgie, nos experts vous accompagnent pour optimiser vos opérations : vous vous concentrez sur ce qui compte vraiment !

Pour des résultats durables et efficaces !

ENTREPÔT LOGISTIQUE

251 000 kWh
économisés en 2 ans

COLLECTIVITÉ LOCALE

-36%
sur la consommation

IMMEUBLE DE BUREAUX

14 840€
économisés par an

Contactez nos conseillers pour une étude gratuite !

0 800 300 337

Service & appel
gratuits

contact@zerowh.com